

Les outils du maintien de l'ordre : état et perspectives

Par Michaël DI MEO

L

Le maintien de l'ordre est une matière vivante qui doit s'adapter à l'évolution de la nature et des modes d'action de l'adversaire et tenir compte des évolutions technologiques. Ces dernières peuvent d'ailleurs constituer de nouvelles formes de menaces ou faciliter l'action

(1) Par exemple, les drones et la lutte anti-drones qui sont abordés dans un autre article.

des opposants et donc exiger la mise en œuvre de contre-mesures, ou au contraire, apporter une

plus-value déterminante dans la manœuvre d'ordre public¹.



MICHAËL DI MEO

**Colonel de gendarmerie
Direction de l'emploi et des opérations
Direction générale de la gendarmerie nationale**

Bien que cette manœuvre diffère des opérations de combat, ne serait-ce que dans les modalités d'attrition des forces d'opposition et de la gestion partagée de l'occupation territoriale, elle

en emprunte largement les principes fondamentaux que sont l'économie des forces, la concentration des efforts et la liberté d'action auxquels s'ajoutent la légalité, la légitimité et la proportionnalité de l'action policière. Ce sont ces principes qui vont guider le développement des capacités des forces de l'ordre à assurer leur protection, gagner en mobilité, contraindre l'adversaire, communiquer et acquérir l'information.

Une nécessaire protection des militaires qui ne doit pas contraindre la fluidité de l'action

Les événements de mai 1968 constituent sans doute un tournant majeur de l'exercice du maintien de l'ordre et affirment l'exigence d'adaptation des équipements individuels et collectifs. L'ère moderne du MO se caractérise par une course entre le boulet et la cuirasse, le boulet représentant les armes de l'adversaire mises en œuvre contre les forces de l'ordre. L'imagination sans limite oblige à revoir sans cesse

nos gammes de protection contre les coups, les projectiles y compris incendiaires et les matières abrasives. Bien que les armes à feu n'aient plus cours dans les rangs des manifestants, la menace terroriste toujours prégnante oblige à considérer la protection balistique au moins sous l'angle du gilet pare-balles discret, systématiquement porté par le GM, et complété le cas échéant par les éléments lourds (plaques, visières, casques, boucliers) transportés dans les véhicules. Afin d'éviter l'effet mille feuilles lié à la superposition des équipements et regagner en réversibilité, les escadrons seront bientôt dotés de gilets modulables permettant d'associer ou de dissocier rapidement des effets pare-coups, des porte-accessoires et des plaques céramiques.

Cependant, le poids de la cuirasse influe inexorablement sur la fluidité de la manœuvre. La protection ne serait-elle pas plutôt une agilité, afin de limiter les positions statiques qui exposent les forces de l'ordre aux coups de l'adversaire et laissent à ce dernier l'initiative de l'action ? Les militaires, au premier rang desquels les équipiers des pelotons d'intervention, gagneraient en vitesse s'ils étaient dotés d'équipements plus ergonomiques à base de matériaux modernes alliant résistance, souplesse et légèreté. Engagée dans son ambition de transformation, la Gendarmerie ne doit pas s'interdire d'avoir, un jour, recours aux exosquelettes.

Un parc MO à moderniser pour une meilleure conduite de la manœuvre

Les véhicules concourent à la fois à la protection et à la mobilité des forces. Au début des années 2000, l'adoption des véhicules de groupe et leur intégration dans les dispositifs de contact ont considérablement fait évoluer la tactique MO. Les EGM ont ainsi étendu leur empreinte au sol sans exposer davantage leurs personnels et ont gagné en réactivité lors des bascules d'un lieu d'emploi à un autre.

La rame MO, désormais en fin de vie, doit être renouvelée. La Gendarmerie a d'ores et déjà commandé 128 véhicules de commandement et de transmission acquis auprès de l'industriel IVECO et aménagés au sein de l'atelier central automobile de la police.

La livraison dans les EGM et les GGM s'effectuera en 3 ans à compter de la fin d'année 2020. Mais le gros chantier consistera dans le renouvellement du millier de véhicules de groupe. Bien qu'aucun schéma n'ait été arrêté, la nouvelle flotte pourrait s'articuler autour de deux véhicules de groupe par peloton de marche et de trois véhicules d'équipe pour le PI.

Enfin, le parc blindé de la gendarmerie, dont l'utilité ne fait plus débat, exige un sérieux rajeunissement.

Plusieurs pistes sont à l'étude combinant la modernisation des véhicules blindés à roue de la gendarmerie (VBRG) historiques, de

véhicules de l'avant blindé (VAB) provenant des armées et l'acquisition d'engins neufs.



Configuration du nouveau véhicule de commandement tactique.

© Gendarmerie nationale

Un arsenal de moyens de contrainte à préserver et à développer pour apporter une réponse équilibrée

Avec le mouvement, le feu est l'autre composante de la manœuvre.

Le maintien à distance de l'adversaire est l'un des grands principes du maintien de l'ordre à la française même si le contact est parfois incontournable. La Gendarmerie dispose de barrières rétractables associées à un camion tactique qui,

une fois déployées, instaurent un écran protecteur entre la foule et les forces de l'ordre. Le dispositif de retenue autonome du public (DRAP), adopté il y a une quinzaine d'années, est un exemple d'innovation « bottom-up » puisqu'il est le fruit de la réflexion d'acteurs de terrain. Il est le seul moyen passif de distanciation avant le recours au gaz.



Dispositif de retenue autonome du public.

En complément, les forces de l'ordre disposent d'armes de force intermédiaire pour neutraliser une agression. L'évolution des modes d'action adverses, les choix politiques tout comme l'objectif d'interpellation davantage recherché au MO et l'impératif de discrimination de l'adversaire imposent d'adapter en permanence l'éventail des moyens de contrainte tout en préservant le principe de gradation de l'emploi de la force.

Après le retrait de la grenade offensive en 2014, l'arsenal vient d'être amputé de la GLI F4, substituée par une grenade

aux effets comparables (souffle, assourdissante et lacrymogène) mais dépourvue de matière explosive. Le lanceur de balle de défense, la grenade de désencerclement et même le gaz sont régulièrement remis en cause pour leur dangerosité ou leur manque de discrimination.

Aussi, des réflexions doivent-elles être entretenues ou initiées pour introduire de nouvelles AFI telles que le pistolet à impulsion électrique jusqu'à présent interdit au MO ou adapter des moyens (projectiles cinétiques, grenades, produits marquants codés, etc.) pouvant être

délivrés à partir d'un drone. En revanche, la gendarmerie n'envisage pas l'acquisition de canons à eau, malgré leur plus-value tactique incontestable, pour privilégier le recours aux engins de la Police nationale.

Une fonction communication techniquement performante mais tactiquement perfectible

Si la gradation de la force est un concept parfaitement maîtrisé pour la gendarmerie, celui de la désescalade reste embryonnaire. La dissociation des éléments perturbateurs du reste de la foule et la légitimation de l'action des forces de l'ordre exigent un effort de communication à l'adresse des manifestants durant la phase de conduite de la manœuvre. Cette « communication tactique » doit s'appuyer sur des équipes de terrain formées au dialogue et à la mise en œuvre de nouveaux outils de diffusion de messages tels que des véhicules sonorisés et équipés de panneaux LED, des porte-voix hyper-puissants et un système de transmission de SMS à destination de tous les mobiles présents sur une aire géographique déterminée. Le chantier n'est pour le moment qu'à l'état de réflexion.

En revanche, le Réseau Radio du Futur (RRF) devrait révolutionner les systèmes d'information et de communication au sein des forces de l'ordre et avec leurs partenaires institutionnels. RRF sera un réseau nativement interopérable, sécurisé et à haut niveau de résilience. Reposant

sur des technologies évolutives et à très haut débit, il autorisera des transmissions de données vocales, de textes, de documents, d'images ou de géolocalisations en flux réels. Le système PCSTORM déjà opérationnel au sein des forces d'intervention, sera prochainement expérimenté par les acteurs du maintien de l'ordre public (GM, CRS et préfecture de police). Idéalement, chaque militaire sera doté d'un terminal de type smartphone durci. Il pourra ainsi transmettre des informations mais sera surtout plus attentif à la situation et donc plus réactif dans l'exécution des ordres.

Une pluralité de capteurs d'information à faire converger vers un système automatisé d'aide à la décision

Les moyens de communication concourent donc à dissiper le « brouillard de la guerre » en combinaison avec les autres outils d'acquisition de l'information. Les renseignements prévisionnels collectés par les services dédiés sont indispensables à la conception de la manœuvre d'ordre public mais rarement suffisants pour la conduite. Pour cela, les chefs opérationnels s'appuient sur une offre d'images de plus en plus fournie. Jusqu'à présent, les enregistrements opérés notamment à partir des cellules « images ordre public » des escadrons ou des réseaux urbains de surveillance n'étaient exploités qu'*a posteriori* à des fins judiciaires. Désormais, les flux vidéo captés

(2) La cellule nationale d'observation et d'exploitation de l'imagerie légale rattachée au GBGM met en œuvre 2 stations mobiles équipées de caméras haute définition montées sur mâts télescopiques.

par la CNOEIL², les drones et les hélicoptères de la Gendarmerie peuvent être retransmis en temps réel au sein d'une salle de commandement ou au profit d'un échelon tactique de commandement à des fins d'aide à la manœuvre.

La Gendarmerie continue de développer la complémentarité de ces vecteurs aériens et a récemment expérimenté un ballon captif. Ce moyen, auquel il pourrait être fait appel par le biais de la location pour la surveillance de sites ou d'événements localisés, offre un temps de vol quasi permanent et une bonne résistance aux éléments aérologiques. En revanche, la gendarmerie n'envisage pas d'acquisition massive de caméras piétons soumises à une législation contraignante interdisant notamment la retransmission des flux.

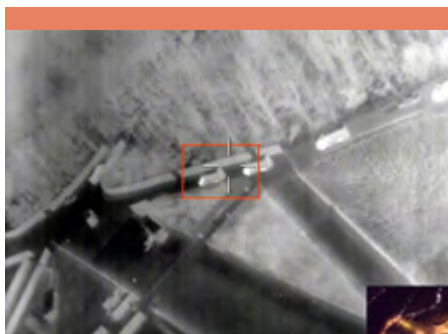


Image IR transmise d'un capteur aérien à des fins d'aide à la manœuvre.

© Gendarmerie nationale

Pour le moment, l'exploitation des images reste soumise aux capacités cognitives et d'analyse de la ressource humaine. À terme, l'intelligence artificielle devrait permettre aux forces chargées de l'encaissement des manifestations de reconnaître et suivre des éléments perturbateurs (reconnaissance faciale) et d'anticiper leur manœuvre en interprétant les signaux faibles détectés au sein de la foule (gestion prédictive des comportements).

La transformation de la gestion de l'ordre public ne repose pas tant sur la modernisation de ses outils que sur l'adoption de concepts nouveaux et de technologies innovantes.

L'AUTEUR

Le colonel Di Meo affiche une carrière très marquée par l'ordre public aussi bien dans ses affectations en unités opérationnelles, en école (CNEFG) qu'en administration centrale.

Au cours de ses temps de commandement, il a couvert un large spectre de situations de maintien de l'ordre lors d'engagements parfois intenses, en métropole, en outremer et à l'étranger. À la tête du groupement II/I de Maisons-Alfort jusqu'à l'été 2019, il a depuis rejoint la DOE où il exerce ses fonctions en tant que chargé de mission ordre public.